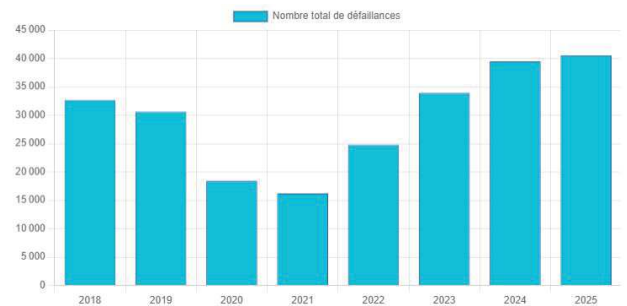




# Défaillances des entreprises artisanales, commerciales et libérales : bilan 2025

En 2025, le nombre de défaillances d'entreprises dans les secteurs de proximité s'élève à 40 550, soit une augmentation de plus de 3 % par rapport à 2024, un niveau historiquement élevé.

Les secteurs les plus touchés sont les professions libérales de santé, avec une hausse annuelle des défaillances de 30 %, suivies par l'hôtellerie-restauration qui enregistre une progression de 10 % et l'artisanat de services avec 8 %. En revanche, certains secteurs connaissent une baisse de la sinistralité. Les défaillances sont ainsi en recul de 5% dans l'artisanat et le commerce de l'alimentation. La situation se stabilise enfin dans l'artisanat du BTP (-1%).



## Palmarès des secteurs les plus impactés par les hausses de défaillances : accalmie pour les activités de la construction ?

Dans l'artisanat du BTP, une accalmie s'observe dans les secteurs de la construction de maisons individuelles (baisse de 10% des défaillances en 2025 comparativement à 2024) et dans la maçonnerie générale (-5%), tandis que les défaillances se stabilisent dans les travaux d'installation et de finition. Sans doute, le pic des défaillances consécutif à la crise de la construction neuve a-t-il été atteint en 2024 dans ces secteurs. Autre indicateur de stabilisation ou de redressement de l'activité dans ces marchés, les défaillances sont également en recul dans le secteur des agences immobilières (-19 %), particulièrement touché en 2024.

Au sein des professions libérales techniques et du cadre de vie, l'évolution des défaillances d'entreprises reste en revanche préoccupante dans la formation continue d'adultes (+19%), ainsi que dans les services informatiques (+18 %). La situation est également particulièrement critique pour les infirmiers au sein des professions libérales de santé (306 défaillances enregistrées en 2025, soit une hausse de 41%).



Dans l'artisanat des services, le secteur des transports affiche des chiffres inquiétants, avec une augmentation annuelle des défaillances de 24 % (28% chez les taxis). Le nettoyage du bâtiment est également concerné (772 défaillances et une hausse de 18%). Le commerce d'optique fait irruption dans ce palmarès avec une hausse des défaillances de 26% (152 en volume annuel).

Dans l'artisanat de fabrication, les défaillances progressent dans la plupart des secteurs. Les secteurs les plus touchés sont les secteurs de la récupération (+28 %), du travail du bois (+22 %, 27% dans la fabrication de charpentes et menuiseries) et du travail des métaux (+16 %, 27% dans la mécanique industrielle).

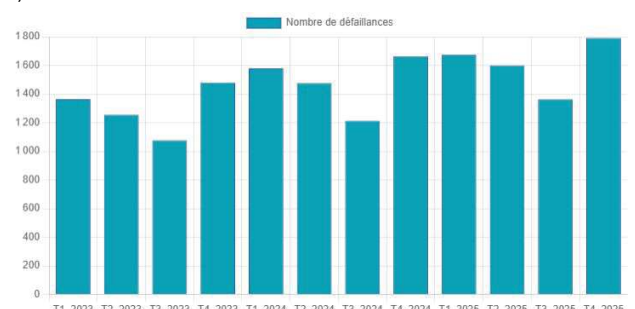
Comme l'année précédente, la situation est stable dans l'artisanat et le commerce de l'alimentation (les défaillances sont en baisse dans la boulangerie et la boucherie, mais elles progressent dans les services des traiteurs). Dans l'hôtellerie-restauration, les

hausse de défaillances concernent la restauration (+13%) et les débits de boissons (+9%).

## Données trimestrielles du 4<sup>e</sup> trimestre

Au 4<sup>e</sup> trimestre 2025, les défaillances ont atteint leur niveau le plus haut depuis 2023 (en hausse de 1% comparés au 4<sup>e</sup> trimestre 2024), en particulier dans l'artisanat des services et les professions libérales de santé.

Les disparités sectorielles sont à nouveau importantes : le glissement annuel des défaillances varie de -9 % dans les professions libérales du droit à +27 % dans les professions libérales de santé.





## Les boulangers autorisés à ouvrir le 1<sup>er</sup> mai 2026

### Une avancée majeure pour la profession !

Les artisans boulangers pourront ouvrir leurs établissements le 1<sup>er</sup> mai 2026 **et faire travailler des salariés volontaires**. Une décision qui marque une avancée significative pour l'ensemble de la profession.

Cette évolution est le fruit d'une mobilisation collective forte, portée à la fois par la Confédération des Boulangers-Pâtisseries et par les Fédérations départementales, qui ont su sensibiliser les parlementaires au rôle essentiel des métiers de l'artisanat alimentaire dans la vie quotidienne.

Au-delà de la boulangerie, cette dynamique pourrait s'étendre à d'autres professions artisanales alimentaires. Des discussions sont en effet prévues dans le cadre des débats parlementaires à venir. Comme l'a indiqué Matignon, «d'autres discussions auront lieu pour les différentes branches».

**L'objectif est clair** : garantir la continuité de la vie sociale et économique du pays, tout en assurant aux salariés des commerces alimentaires artisanaux -boulangeries, boucheries, charcuteries, fromageries, pâtisseries, poissonneries, primeurs- des conditions de travail à la fois encadrées et sécurisées.

Cette avancée illustre la force du collectif et l'importance de l'engagement syndical. Elle souligne également tout l'intérêt pour les professionnels de se regrouper au sein de leurs Fédérations départementales, afin de faire entendre leur voix et défendre leurs spécificités.

**Un modèle d'attestation destiné aux salariés volontaires pour travailler le 1<sup>er</sup> mai 2026 est mis à disposition sur notre site de la Maison de l'Artisan.**



Par AGC CESAME

## Les congés payés ouvrent droit aux heures supplémentaires

**Après les changements en matière d'acquisition et de report, voici un autre changement essentiel que vous devez connaître. Un salarié, qui prend des congés payés, ne doit pas être lésé au regard de son droit au paiement d'heures supplémentaires. On vous explique !**

### Le principe des heures supplémentaires ...

Sont en principe considérées comme des heures supplémentaires devant donner lieu à une majoration de salaire, les heures réellement effectuées par le salarié au-delà de 35 heures, cette appréciation étant faite à la fin de la semaine. Jusqu'à présent lorsqu'un salarié prenait des jours de congés payés sur une semaine, les heures non travaillées mais rémunérées au titre des congés payés, étaient déduites de son temps de travail réellement effectué.

### ... révisé par le juge !

Désormais, un salarié qui prend quelques jours de congés payés sur une semaine ne doit pas se voir pénaliser quant aux éventuelles heures supplémentaires qu'il aurait effectuées sur ladite semaine.

**Ces règles ont été établies à l'occasion de contentieux concernant un décompte du temps de travail sur 1 ou 2 semaines. Une incertitude persiste en présence d'un aménagement du temps de travail sur une période supérieure.**

Un salarié qui travaille 35h par semaine, travaille exceptionnellement 2h de plus le jeudi à la demande de son employeur. Il avait convenu d'être en congé payé le vendredi suivant. À la fin de la semaine le salarié peut prétendre au paiement de 2h supplémentaires, quand bien même le temps de travail effectif est de 30h [(35h+2h) -7h].

### Régime social de ces heures supplémentaires

Ces heures doivent être traitées comme toutes heures supplémentaires et ouvrir droit à la réduction de cotisations salariales et, par extension, à la déduction forfaitaire patronale.



**Michelle**

Responsable Service Social  
04 68 68 51 46  
michelle.lagleyse@cesame66.fr

# Annonces Légales

Arrêté préfectoral n° PREF/CABINET/BRECI/2025-353-0002  
du 19 décembre 2025

**s e i d o**  
AVOCATS

1065 Avenue Eole  
Tecnosud 2  
66100 PERPIGNAN

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 ans, d'une Société à Responsabilité Limitée dénommée « FA-VI & CO » immatriculée au RCS de PERPIGNAN au capital de 2 000 €, composé exclusivement de numéraire ayant pour objet l'exploitation, l'achat, la vente, la gestion, l'administration de fonds de commerce de restauration avec vente de boissons alcoolisées, de débit de boissons, de cafés, brasseries, bars, snacks, salons de thé, traiteurs et activités connexes, l'organisation d'événements, la vente sur place ou à emporter de produits alimentaires et de boissons, dans le respect de la réglementation en vigueur. Son siège est à SAINT GENIS DES FONTAINES (66740), 76 Bis Avenue des Albères. La gérante est Mme Fabienne DEBUYST demeurant à SAINT GENIS DES FONTAINES (66740), 76 Bis Avenue des Albères.

La gérance.

**s e i d o**  
AVOCATS

1065 Avenue Eole  
Tecnosud 2  
66100 PERPIGNAN

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 ans, d'une Société Civile dénommée « SCI MAQUIN-CASTILLO » immatriculée au RCS de PERPIGNAN au capital de 1 000 €, composé exclusivement de numéraire, ayant pour objet l'acquisition, l'exploitation par bail ou autrement et la cession éventuelle de tous immeubles, biens et droits immobiliers, l'édification de toutes constructions ainsi que la réfection et l'aménagement de celles existantes ; son siège est à CABESTANY (66330), 14 RUE IBN SINAI DIT AVICENNE et les gérantes sont Madame Victoria MAQUIN demeurant à PERPIGNAN ( 66000 ), 5 Rue Orson WELLES, Résidence Indigo, Appartement 5 et Madame Laura CASTILLO demeurant à PERPIGNAN (66000), 17 Allée Brice Fleutiaux.

Les parts sociales ne peuvent être cédées, même entre associés, qu'avec l'agrément de tous les associés de la société et uniquement à des associés de la société « Société Civile de Moyens VILLA ROMANE ».

Pour avis, La Gérance.

**s e i d o**  
AVOCATS

1065 Avenue Eole  
Tecnosud 2  
66100 PERPIGNAN

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 ans, d'une Société à Responsabilité Limitée dénommée « ENGIN SERVICES CATALANS » immatriculée au RCS de PERPIGNAN au capital de 5 000 €, composé exclusivement de numéraire ayant pour objet la réparation, l'entretien, la maintenance et le dépannage de tous véhicules à moteur, poids lourds, tracteurs, engins agricoles, engins de chantier et tous équipements mécaniques, la location, l'achat, la vente de tous véhicules à moteur, poids lourds, tracteurs, engins agricoles, engins de chantier et tous équipements mécaniques, matériels, pièces détachées, accessoires en lien avec l'activité, la mécanique générale, l'entretien de systèmes hydrauliques, pneumatiques et électriques liés à ces équipements et véhicules à moteur, toutes prestations de services, conseils et assistance technique dans le domaine de la réparation, l'entretien, la maintenance et le dépannage des véhicules à moteur, poids lourds, tracteurs, engins agricoles et engins de chantier. Son siège est à ILLE SUR TET (66130), 62 Avenue Pasteur. Les gérants sont M. William DIOGO demeurant à ARGELES SUR MER (66700), Route Notre Dame de Vie et M. Thomas MONTAGNE demeurant à RIA SIRACH (66500), 11 Allée des Mimosas.

La gérance.

**s e i d o**  
AVOCATS

1065 Avenue Eole  
Tecnosud 2  
66100 PERPIGNAN

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 50 ans, d'une Société Civile de Moyens « SCM VILLA ROMANE » immatriculée au RCS de PERPIGNAN au capital de 1 000 euros, composé exclusivement de numéraire, ayant pour objet exclusif de faciliter l'activité professionnelle de ses membres, par la mise en commun de tous moyens matériels et utiles à l'exercice de la profession de chirurgien-dentiste, sans que la société puisse elle-même exercer celle-ci et en veillant au respect de la liberté de choix par le patient ; son siège est à CABESTANY (66330), 14 RUE IBN SINAI DIT AVICENNE et les gérantes sont Madame Victoria MAQUIN demeurant à PERPIGNAN ( 66000 ), 5 Rue Orson WELLES, Résidence Indigo, Appartement 5 et Madame Laura CASTILLO demeurant à PERPIGNAN (66000), 17 Allée Brice Fleutiaux. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, dès lors que les conditions prévues à l'article 9-1° des statuts, sont réunies ; pour toute cession à un tiers non associé, ce dernier doit remplir les conditions prévues à l'article 9-1° et doit être agréé à l'unanimité des associés.

La cogérance.

**s e i d o**  
AVOCATS

1065 Avenue Eole  
Tecnosud 2  
66100 PERPIGNAN

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 ans, d'une Société Civile Immobilière dénommée « SCI THOWI » immatriculée au RCS de PERPIGNAN au capital de 1 000 €, composé d'apports en numéraire, ayant pour objet l'acquisition, l'exploitation par bail ou autrement et la cession éventuelle de tous immeubles, biens et droits immobiliers, l'édification de toutes constructions ainsi que la réfection et l'aménagement de celles existantes, son siège est à ELNE (66200), Rue Pierre Gilles de Genes, Zai les Aigues Vives, et les gérants sont M. William DIOGO demeurant à ARGELES SUR MER (66700), Route Notre Dame de Vie et M. Thomas MONTAGNE demeurant à RIA SIRACH (66500), 11 Allée des Mimosas. Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément de tous les associés de la Société « SCI THOWI » et uniquement à des associés de la Société « ENGIN SERVICES CATALANS ».

La gérance.

**s e i d o**  
AVOCATS

1065 Avenue Eole  
Tecnosud 2  
66100 PERPIGNAN

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 ans, d'une Société Civile Immobilière dénommée « SCI FA-VI » immatriculée au RCS de PERPIGNAN au capital de 1 000 €, composé d'apports en numéraire, ayant pour objet l'acquisition, l'exploitation par bail ou autrement et la cession éventuelle de tous immeubles, biens et droits immobiliers, l'édification de toutes constructions ainsi que la réfection et l'aménagement de celles existantes, son siège est à SAINT GENIS DES FONTAINES (66740), 76 Bis Avenue des Albères, et la gérante est Mme Fabienne DEBUYST à SAINT GENIS DES FONTAINES (66740), 76 Bis Avenue des Albères.

Les parts sociales, librement cessibles entre associés, ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'agrément de la majorité des associés représentant au moins les 3/4 des parts sociales.

La gérance.



**ANNONCES LÉGALES**

**PUBLIEZ VOTRE ANNONCE**

**04 68 34 59 34**

## sur nos réseaux

### Vous souhaitez développer une offre snacking qui donne vraiment envie tout en restant rentable ?

La formation **Snacking & Pains** : fondamentaux pour développer une offre attractive et rentable vous permet d'acquérir les bases essentielles pour enrichir votre programme, vous différencier et optimiser votre production.

#### Au programme :

- ➔ Nouvelles techniques de travail.
- ➔ Organisation de la production.
- ➔ Différenciation de l'offre.
- ➔ Animation de gamme.
- ➔ Rentabilité et durabilité en boulangerie.
- ➔ **Date : 30/06/2026**
- ➔ **Lieu : CMA Rivesaltes** – 9 avenue Alfred Sauvy, 66600 Rivesaltes
- ➔ Niveau requis : CAP
- ➔ Durée : 7 heures
- ➔ Inscriptions : 04 68 08 19 00 – Isabelle (conseillère formations)



## Petites Annonces

### VENTE / LOCATION / ACHAT

➔ Vend en lot ou à l'unité, plusieurs ADS secteur très proche de Perpignan. Opportunité rare.

Contact à [damien@maisondelartisan.fr](mailto:damien@maisondelartisan.fr)

➔ Vds ADS conventionnée sur la commune de Llupia. Nous contacter.

➔ Recherche AMS Ambulance-VSL ou société d'Ambulances-VSL.

Contact au 06 85 19 76 12

➔ Secteur Nord PO. Cause changement d'activité du dirigeant, jeune entreprise avec forte progression de CA (350K€ HT en 2024, 700K€ en 2025) cherche repreneur. L'entreprise est spécialisée dans les activités photovoltaïques à destination des professionnels. Le CA des 6 prochains mois est signé pour 500K€. Un accompagnement par le cédant est possible durant 6 mois.

Prix de vente: 150K€

Les candidats intéressés devront signer un engagement de confidentialité.

Premiers contacts à :

[damien@maisondelartisan.fr](mailto:damien@maisondelartisan.fr)

➔ Belle entreprise familiale de maçonnerie, rénovation, couverture, isolation sur zone Salanque. Sérieuse réputation acquise depuis sa création il y a 80 ans, confortée par une mention RGE et une clientèle fidèle. Elle développe un CA moyen de 524 000€ sur les trois derniers exercices, assorti d'une vraie rentabilité. Le personnel est qualifié et le fichier client qualitatif. L'entreprise permettrait à un repreneur, idéalement disposant d'une expérience du métier, de démarrer immédiatement une activité, avec un vrai potentiel de développement. Apport de 20% recommandé pour se positionner.

Prix de vente : 240K€

Premiers contacts à :

[damien@maisondelartisan.fr](mailto:damien@maisondelartisan.fr)

### EMPLOI / APPRENTISSAGE

➔ Homme recherche contrat d'apprentissage en BM coiffure pour le mois de septembre.

Contact au 06 46 73 17 55.

## Annonces Légales

Arrêté préfectoral n° PREF/CABINET/BRECI/2025-353-0002  
du 19 décembre 2025

**s e i d o**

AVOCATS

1065 Avenue Eole

Tecnosud 2

66100 PERPIGNAN

### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 ans, d'une Société Civile dénommée « SCI NOAM 66 » immatriculée au RCS de PERPIGNAN au capital de 1 000 €, composé exclusivement de numéraire, ayant pour objet l'acquisition, l'exploitation par bail ou autrement et la cession éventuelle de tous immeubles, biens et droits immobiliers, l'édification de toutes constructions ainsi que la réfection et l'aménagement de celles existantes ; son siège est à SOREDE (66690), 4 bis place de la République et les gérants sont Madame Emilie RIBEIRO demeurant à SOREDE ( 66690 ), 14 rue de Cantalops et Monsieur Jordi DANYACH demeurant à SOREDE ( 66690 ), 14 rue de Cantalops. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'agrément de tous les associés

La cogérance.

### LOCATION GERANCE

Suivant acte sous seing privé en date du 10 avril 2026, M. Jeffrey THOMAS, artisan taxi en entreprise individuelle sous le nom commercial JT TAXI 66 sis 10 rue du Pic de la Capsolle 66100 Perpignan, immatriculée au RCS de Perpignan sous le n°899.507.909 ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes, ci-après dénommée «le loueur», a donné en location-gérance, à la SARL TAXI VERMEILLE dont le siège social est sis 19 rue de la Roussanne 66200 Latour Bas Elne immatriculée au RCS sous le numéro 934.436.813, représentée par M. Raymond GIMENEZ BATISTA ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes, ci-après dénommée «le locataire-gérant» les éléments d'exploitation du fonds d'activité d'exploitant de taxi comprenant :

- une autorisation de stationnement taxi n°2 délivrée par la Mairie de Latour Bas Elne dont le loueur est titulaire,
- un véhicule, équipé de tous les attributs réglementaires taxi de marque BMW, modèle 520D, immatriculé auprès de la Préfecture des Pyrénées-Orientales sous le n° GE-664-XR.

Le présent contrat est conclu d'un commun accord entre le loueur et le locataire-gérant à compter du 17 avril 2026 et prendra fin le 31 mai 2028.

Pour avis, Le Loueur.

L'ÉCHO DES MÉTIERS HEBDOMADAIRE

Édité par l'UNION ARTISANALE

MAISON DE L'ARTISAN 35 Rue de Cerdagne

BP 59912 - 66962 PERPIGNAN

Tél : 04 68 34 59 34 - Fax : 04 68 35 52 05

Internet : [www.maisondelartisan.fr](http://www.maisondelartisan.fr)

Commission paritaire 0330G87631 / I.S.S.N. 0993 2682

Directeur de la publication : Sébastien RÉGNIER

Impression réalisée par

UNION ARTISANALE - PERPIGNAN

dépôt légal : 2<sup>ème</sup> trimestre 2026

Tirage : 2000 exemplaires